

Concours interne de recrutement dans le corps des IPEF (2019)

Un concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) est ouvert au titre de 2019. Ce concours fait l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-942, publiée le 21 décembre 2018, **disponible en fin de cet article**.

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires appartenant à l'un des sept corps mentionnés ci-dessous et qui ont accompli au 1^{er} octobre de l'année du concours, en position d'activité ou de détachement, cinq ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs de ces corps :

- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;
- ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou du développement durable ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- ingénieurs des travaux de la météorologie ;
- ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État.

Inscriptions

Ce concours est organisé par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

Les inscriptions de la session 2019 se déroulent du 28 décembre 2018 au 31 janvier 2019.

[Elles se font exclusivement en ligne, sur le site www.concours.developpement-durable.gouv.fr](http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr)
(onglet « Inscriptions »).

Toutes les informations relatives à ce concours (épreuves, annales, rapports de jury...) sont [disponibles sur le site du MTES](#).

Préparation

Les inscriptions à la préparation mise en place par le ministère de l'Agriculture ([notre article du 26](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, Inao, IFCE, Infoma, Irstea, CNPF

[juillet 2018](#)) sont closes depuis le 8 octobre 2018. Toutefois, les agents du ministère de l'Agriculture ont la possibilité de participer au dispositif de préparation proposé par le MTES en prenant contact avec le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de leur région d'affectation, dès lors que la session n'a pas déjà débuté.

Conditions particulières

Sont nommés IPEF les fonctionnaires ayant satisfait aux épreuves de ce concours ainsi qu'à un stage de perfectionnement prévu par le [décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009](#) portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

La note de service :

[2018-942_final](#)